Bureau international du Travail

www.ilo.org/mdg

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateurs

2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire

2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

Il faut intensifier les efforts visant à scolariser tous les enfants, surtout ceux qui vivent dans des communautés rurales et éliminer les inégalités fondées sur le genre ou l'appartenance ethnique ou parmi les minorités linguistiques et religieuses dans l'enseignement. La cible visant à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005 n'a pas été atteinte.

– Rapports 2009 et 2010 sur les OMD.

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Un enfant bénéficiant d'un certain niveau d'instruction dispose de plus de moyens pour échapper à la pauvreté. La réalisation de l'OMD 2 dépend des investissements nationaux dans l'éducation, qui doivent être utilisés de manière utile et efficace. Ces investissements doivent notamment permettre de former des enseignants motivés, de fournir des matériels didactiques et des installations scolaires appropriés, comme le préconise le Cadre d'action de Dakar relatif à l'Éducation pour tous (EPT). Un engagement politique à appliquer le droit à une scolarité obligatoire jusqu'à l'âge minimum d'emploi, énoncé dans la Convention n° 138 sur le travail des enfants, est essentiel.

Pour atteindre l'objectif d'une éducation primaire pour tous à l'horizon 2015, les gouvernements devront intensifier leurs efforts, non seulement pour faire de l'EPT une réalité, mais également pour éliminer le travail des enfants, dans la mesure où ces deux points sont inextricablement liés. L'éducation est un élément essentiel de la prévention du travail des enfants, tandis que le travail des enfants est l'un des principaux obstacles à l'EPT: des enfants qui travaillent à plein temps ne peuvent pas aller à l'école.

Assurer l'éducation au moyen du travail décent

L'OIT participe à la promotion de l'EPT dans le cadre de sa campagne en faveur du travail décent. Elle contribue à la réalisation de l'OMD 2 en cherchant à promouvoir une éducation universellement accessible, libre et obligatoire, et en luttant contre le travail des enfants. L'Organisation travaille à promouvoir le statut des enseignants, en soutenant les efforts visant d'une part, à faire respecter leurs droits individuels et leurs importantes responsabilités professionnelles ainsi que les droits de leurs organisations dans le cadre du dialogue social dans le secteur éducatif, et d'autre part, à mettre en place un environnement propice leur permettant d'assurer un enseignement de qualité. La pauvreté est la cause profonde à la fois du travail des enfants et des déficits d'éducation. L'Agenda du travail décent soutient l'idée d'une croissance favorable aux pauvres en cherchant à promouvoir un emploi décent et une formation pour les personnes en âge de travailler, et en encourageant le versement d'allocations familiales et d'autres mesures de sécurité sociale en faveur des familles pauvres. Une focalisation sur les filles est nécessaire pour lutter contre les inégalités entre les sexes.

Progrès enregistrés dans la réalisation de l'OMD 2

Le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de 2010 avertit que l'OMD 2 pourra ne pas être atteint sans un engagement renouvelé:

- Depuis 1999, le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de 33 millions dans le monde et les écarts entre filles et garçons dans l'enseignement primaire se réduisent dans de nombreux pays
- En 2010, près de 72 millions d'enfants, dont 54% de filles, sont encore non scolarisés; l'éducation pré-scolaire, la scolarisation en début de cycle secondaire, l'enseignement professionnel et les formations qualifiantes demeurent insuffisants et inégaux dans de nombreux pays en développement
- Si les tendances actuelles se poursuivent, il y aura encore 56 millions d'enfants non scolarisés en 2015
- On observe un manque d'enseignants à l'échelle mondiale: rien que dans les pays les plus pauvres, près de 1,9 million de nouveaux postes sont nécessaires pour assurer une éducation primaire pour tous à l'horizon 2015.

Un échec par rapport à l'OMD 2 aura de graves conséquences pour les individus, qui, de ce fait, ne pourront pas atteindre le maximum de leurs capacités, et pour leurs sociétés, qui ne pourront pas tirer les bénéfices d'une population active formée et compétente. Les répercussions de la crise financière et économique soulignent la nécessité de poursuivre et même d'intensifier les investissements dans l'éducation, afin de garantir les progrès chèrement acquis depuis 2000. L'accomplissement de l'objectif d'une éducation primaire pour tous contribuera à la réalisation d'autres OMD. L'éducation augmente les chances d'obtenir un emploi décent (OMD 1) et a un effet positif sur la prévention du VIH (OMD 6). L'augmentation de la proportion de mères ayant reçu une éducation primaire ou secondaire est associée à une réduction du taux de mortalité juvénile (OMD 4). Par ailleurs, des parents éduqués ont tendance à mieux nourrir leurs enfants (OMD 1). Le degré d'instruction des parents a également une influence sur la scolarisation ou non des enfants.

Éducation pour tous
Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, 1990: des délégués de 155 pays ont convenu d'universaliser l'éducation primaire et de réduire l'analphabétisme d'ici l'an 2000.

Forum mondial sur l'éducation, Dakar, 2000: des délégués de 164 pays ont affirmé leur engagement à instaurer l'éducation pour tous en adoptant le Cadre d'action de Dakar – une stratégie pratique pour atteindre l'objectif de l'EPT.

Les participants au Sommet mondial de 2005 ont affirmé leur «volonté de soutenir les efforts que déploient les pays en développement pour que tous les enfants aient accès à un enseignement primaire de qualité, gratuit et obligatoire, et achèvent leur scolarité primaire, d'éliminer les inégalités et les déséquilibres entre les sexes et de redoubler d'efforts pour améliorer l'éducation des filles».

Les actions de l'OIT

On recherche des enseignants qualifiés et motivés

Un des investissements les plus importants pour la réalisation de l'OMD 2 porte sur la formation d'enseignants qualifiés et motivés. La mesure dans laquelle les points de vue des enseignants sont entendus détermine souvent le succès ou l'échec des réformes mises en œuvre dans l'enseignement. Le nombre d'élèves par enseignant et le niveau de qualification des enseignants, la motivation et le sens des responsabilités professionnelles, sont les principaux facteurs qui ont une incidence sur les taux de redoublement, sur la réussite des étudiants et sur d'autres indicateurs de qualité. On assiste toutefois à une dégradation des conditions de travail et de rémunération des enseignants et, par conséquent, à l'apparition d'une pénurie mondiale d'enseignants. L'OIT contribue à l'EPT:

- en effectuant des recherches, en partageant des informations, en œuvrant à la promotion et au suivi de la mise en application des normes internationales du travail et de la Recommandation OIT/UNESCO concernant le statut du personnel enseignant, qui contient des directives sur les politiques d'éducation, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants, l'emploi, les conditions de travail et la participation des enseignants à la prise de décisions
- en cherchant à promouvoir des bonnes pratiques dans les domaines de la formation des enseignants, du développement professionnel, des carrières, des rémunérations et de l'environnement de travail et d'apprentissage, à travers un guide de bonnes pratiques de l'OIT sur la gestion des ressources humaines à l'usage du corps enseignant
- en défendant les droits des enseignants à s'organiser et à négocier collectivement
- en œuvrant à la promotion de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997, qui a une influence sur la formation des enseignants et la qualité des enseignements dispensés.

Abolition du travail des enfants

Un deuxième facteur clé qui contribue à la réalisation de l'OMD 2 est l'élimination du travail des enfants, dans la mesure où la plupart, sinon la totalité, des 100 millions d'enfants non scolarisés en primaire dans le monde sont des enfants qui travaillent. L'incidence sur la réussite scolaire des enfants qui associent travail et école est considérable, et ces enfants ont très souvent tendance à abandonner l'école pour un travail à plein temps.
L'OIT s'attache à assurer un large soutien à l'EPT ainsi qu'à l'élimination progressive du travail des enfants à travers la Campagne mondiale pour l'éducation et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. La lutte contre le trafic d'enfants contribue également à la réalisation de l'OMD 2.
Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) contribue à l'EPT dans le cadre du travail décent, par le biais de programmes de pays, de la coopération technique et d'un dialogue sur les mesures à prendre:

- en organisant des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants et l'importance de l'éducation auprès des communautés, des parents et des décideurs politiques, et en éliminant les obstacles financiers et matériels qui entravent l'accès à la scolarisation
- en encourageant des arrangements institutionnels permettant d'inscrire ou de réintégrer des enfants qui travaillent et des enfants à risque dans le système scolaire formel
- en formant des enseignants sur les problèmes du travail des enfants en coopération avec des grandes organisations internationales d'enseignants comme l'Internationale de l'Éducation (IE)
- en plaidant pour des investissements accrus dans l'éducation de base, pour une harmonisation des législations concernant le travail des enfants et l'éducation, et pour un engagement politique sur ces questions.

Éducation, travail décent et amélioration du revenu familial

Le revenu familial et la possibilité d'exercer un emploi décent pour les adultes sont des facteurs qui jouent un rôle très important dans la décision des parents d'envoyer ou non leurs enfants à l'école. La création de conditions permettant aux parents d'occuper un emploi décent est le troisième facteur clé de la contribution de l'OIT à la réalisation de l'OMD 2: plus le niveau d'éducation à l'âge adulte est bas, moins les parents ont de chances d'avoir un revenu décent et de pouvoir envoyer leurs enfants à l'école.
L'OIT soutient une politique de développement qui a pour but de promouvoir:

- l'accès à un certain degré d'instruction pour les parents vulnérables et socialement exclus
- le développement des qualifications: alphabétisation, formation technique, formation professionnelle et compétences commerciales de base
- le développement des entreprises et l'amélioration de l'accès au crédit
- l'extension de la sécurité sociale et de la protection sociale dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté.

ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Points marquants

Normes internationales du travail

- La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) inclut l'élimination du travail des enfants comme l'un des principes fondamentaux que chaque État membre de l'OIT se doit de soutenir en vertu de son adhésion à l'Organisation
- 155 pays, dont 53 depuis 2000, ont ratifié la Convention (no. 138) sur l'âge minimum de 1973; 171 pays ont ratifié la Convention (no. 182) sur les pires formes de travail des enfants de 1999, qui appelle à des actions immédiates pour l'élimination effective des pires formes de travail des enfants, tout en insistant sur l'importance d'une éducation de base gratuite
- 20 pays ont ratifié la Convention (no. 169) relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989, qui contient des dispositions sur l'éducation et la protection des droits
- 46 pays ont ratifié la Convention (no. 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952, qui contient des dispositions sur la protection sociale tout au long de la vie.

Abolition du travail des enfants

Présent dans près de 90 pays, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT (IPEC) est l'un des programmes les plus importants de ce type. Son action se situe d'une part, au niveau des orientations stratégiques, en soutenant l'élaboration de cadres stratégiques et législatifs s'attaquant au problème du travail des enfants, et d'autre part, au niveau de programmes destinés à prévenir le travail des enfant ou à extraire des enfants du monde du travail. Dans le cadre du programme IPEC, un Plan d'action mondial a été mis au point, visant à éliminer les pires formes de travail des enfants – y compris les travaux dangereux, l'exploitation sexuelle commerciale, le trafic et toutes les formes d'esclavage – à l'horizon 2016.

Pacte mondial pour l'emploi

Le Pacte mondial pour l'emploi adopté par l'OIT en 2009 décrit des stratégies de relance de l'économie et de l'emploi, et insiste sur la nécessité d'une vigilance face à une augmentation du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination au travail. Le Pacte se penche d'une manière directe sur l'importance d'améliorer les possibilités en matière de développement des qualifications, de formations de qualité et d'éducation, ainsi que l'égalité dans l'accès à ces dispositifs, pour préparer la relance.

Partenariats et dialogue social

L'OIT coordonne le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous, qui rassemble des institutions des Nations Unies, des enseignants et des représentants de la société civile, dans le but de renforcer les mesure destinées à aider les enfants qui travaillent.

Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant, formé en 1968, est le principal organe international mis en place pour suivre et promouvoir la condition du personnel enseignant.

L'OIT est un membre actif d'un groupe de travail international sur les enseignants et l'EPT, un consortium de partenaires créé en 2009 pour aider les pays à faire face à la pénurie d'enseignants qualifiés dans le cadre des objectifs de l'EPT; ce groupe collabore avec l'UNESCO, le PNUD, l'UNICEF et l'Internationale de l'Éducation (IE), et plaide pour des enseignants qualifiés dans le message lancé à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, qui a lieu le 5 octobre. L'OIT soutient les efforts visant à encourager l'éducation des filles à travers les actions de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (INUEF).

En mai 2010, le Gouvernement des Pays-Bas, en coopération avec l'OIT, a organisé une conférence internationale de grande envergure pour évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants dans le monde. À cette occasion, cinq étapes concrètes ont été définies pour atteindre l'objectif d'une élimination des pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016.

L'Organisation internationale des employeurs (OIE) a contribué de manière importante aux efforts de lutte contre le travail des enfants. En 1996, elle a adopté une résolution sur le travail des enfants ainsi qu'un cadre d'action. Un Guide pour les employeurs sur le travail des enfants, mis à jour en 2000, a été publié. En juin 2005, une Approche de l'OIE sur les défis que pose le travail des enfants a été adoptée par le Conseil général. L'OIE a publié un ensemble d'outils fournissant aux employeurs des orientations pour traiter du problème du travail des enfants sur le lieu de travail et dans les chaînes d'approvisionnement.

Ces dernières années, l'OIT a appuyé un grand nombre d'initiatives des syndicats contre le travail des enfants dans le monde entier, dans des domaines comme l'analyse, le renforcement des capacités, des campagnes pour un changement d'orientation et les négociations collectives; l'Organisation a également apporté un soutien direct aux enfants qui travaillent, en sortant des enfants du monde du travail, en améliorant leurs conditions de travail et en leur apportant une éducation. La Confédération syndicale internationale a publié un Guide d'action sur le travail des enfants.

La décennie 2003 2012 a été déclarée Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

La décennie 2005 2014 a été déclarée Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Le manque de financement pour atteindre les objectifs de l'EPT dans les pays à faible revenu est actuellement estimé à 16 milliards de dollars par an.

En 2007, l'aide totale destinée à l'éducation s'est élevée à 12,1 milliards de dollars, soit moins qu'en 2006 (12,3 milliards de dollars) en dollars constants, et à peine plus qu'en 2004 (12,0 milliards de dollars).

«Nous devons agir pour le droit à l'éducation de chaque enfant, afin qu'aucun enfant n'ait à travailler pour survivre. L'objectif est celui d'une éducation de qualité pour les enfants et d'un travail décent pour les adultes.»

Juan Somavia, Directeur général du BIT

Priorités

L'absence d'éducation empêche les enfants d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'assurer un avenir meilleur. Le travail des enfants et le manque d'éducation qui en résulte, perpétuent la pauvreté et affecte les économies nationales, dans la mesure où ils entraînent des pertes de compétitivité, de productivité et de revenus potentiels. Dispenser une éducation aux enfants, extraire ceux-ci du monde du travail et aider leurs familles par des formations et des possibilités d'emploi, sont autant d'éléments qui contribuent directement à la création d'emplois décents pour les adultes ainsi qu'à la réalisation de l'OMD 2. Les bénéfices de l'éducation pour tous et de l'élimination du travail des enfants dépassent de loin les coûts engendrés par de telles mesures. Une étude commandée par l'OIT en 2004, intitulée Investir dans chaque enfant, s'est penchée sur les bénéfices et les coûts estimés de l'élimination du travail des enfants au profit de l'éducation. L'étude a conclu que le travail des enfants pourrait être éliminé et remplacé par une éducation primaire pour tous d'ici 2015 (OMD 2) et par une éducation secondaire de base pour tous d'ici 2020, le tout pour un montant total estimé à 760 milliards de dollars. Les bénéfices d'une élimination du travail des enfants s'élèveraient à 5100 milliards de dollars dans les économies en développement ou en transition, où l'on trouve la plupart des enfants qui travaillent, soit près de sept fois plus que les coûts engendrés. Les points suivants sont également essentiels à la poursuite des avancées vers la réalisation de l'OMD 2:

Création d'emplois

- Élaborer des stratégies de création d'emplois et de génération de revenus pour les parents, tout en insistant sur les avantages d'une scolarisation des filles pour l'ensemble de la famille
- Augmenter le revenu des mères: il a été montré qu'une telle mesure avait un meilleur impact sur la scolarisation des enfants qu'une augmentation du revenu des pères
- Encourager les filles à étudier des matières et des compétences recherchées, leur permettant d'obtenir un meilleur salaire sur le marché du travail
- Dispenser des programmes d'enseignement formels et non formels de qualité aux adolescents, filles et garçons, des formations professionnelles notamment, afin de leur donner davantage d'autonomie et de chances de trouver un emploi décent, une fois adultes
- Assurer une formation puis un emploi de qualité, ainsi que des conditions de travail favorables, à un nombre approprié d'enseignants, hommes et femmes.

Protection sociale

- Œuvrer à une éducation primaire gratuite pour tous
- Répartir les investissements dans l'éducation primaire de manière plus uniforme, en se concentrant sur les enfants à risque et les groupes exclus
- Identifier les obstacles à la scolarisation des filles, à travers des politiques et plans d'éducation correctement élaborés et dotés des ressources suffisantes
- Étendre et améliorer la protection sociale en élargissant les conditions d'éligibilité et en augmentant les prestations de la sécurité sociale existante
- Améliorer une offre de qualité pour la garde des jeunes enfants, afin d'éviter aux parents d'avoir à les emmener au travail ou d'en confier la garde à leurs autres enfants; la garde d'enfants permet également de diminuer la demande d'enfants travaillant comme employés de maison
- Mettre en place des transferts en espèces ou d'autres mécanismes pour compenser les coûts indirects ou de substitution liés à l'éducation pour les familles pauvres, tels que l'achat d'uniformes ou de manuels.

Droits

- Ratifier et mettre en œuvre de manière effective la Convention (no. 138) sur l'âge minimum de 1973, la Convention (no. 182) sur les pires formes de travail des enfants de 1999, la Convention (no. 100) sur l'égalité de rémunération de 1951, la Convention (no. 111) concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958, la Convention (no. 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales de 1981 et la Convention (no. 183) sur la protection de la maternité de 2000
- Mettre en œuvre les normes de la Recommandation concernant le statut du personnel enseignant de 1966, et de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997
- S'assurer que les mesures nationales de lutte contre les pires formes de travail des enfants incluent également les filles
- Aborder les stéréotypes sexuels dans l'éducation, afin de lutter contre les opinions admises concernant la ségrégation professionnelle et le travail non rémunéré des femmes, à travers une analyse des sexospécificités et des réformes des programmes d'enseignement
- Promouvoir l'égalité de traitement à travail égal, contribuant ainsi à l'égalité entre hommes et femmes dans les emplois futurs.

Dialogue

- Défendre les droits des enseignants à s'organiser et à négocier collectivement
- Encourager les gouvernements à travailler avec les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants
- Renforcer les capacités de l'ensemble des ministères concernés, des autorités éducatives compétentes, des partenaires sociaux et de la société civile, afin d'œuvrer à une diminution du travail des enfants à travers l'éducation
- Utiliser le dialogue et des démarches participatives pour s'assurer que les politiques et programmes d'éducation répondent aux besoins des enfants à risque
- Renforcer les connaissances de base sur le travail des enfants
- Mettre en commun des bonnes pratiques sur des stratégies permettant de scolariser les garçons et filles, et de les maintenir dans le système scolaire.

OMD 2

ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Publié par le Bureau international du Travail avec l'aide financière de l'Union européenne, dans le cadre du projet BIT/CE «Mise en oeuvre des outils du CCS NU dans le cadre de la Campagne pour le travail décent.»